

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2635

29 octobre 2011

SOMMAIRE

3 MA	126472	Minotaur S.à r.l.	126462
Abelton Invest S.A.	126437	Modellux S.A.	126439
acarda S.à r.l.	126473	Mosella Consult GmbH	126463
Alias Mustang International	126436	NeXgen	126463
AM Investment S.C.A. SICAV-FIS	126440	Nikolaj S.à r.l.	126456
Astory Finance S.à r.l.	126465	Normamed S.A.	126479
Atollex SPF S.A.	126438	Overwin S.à r.l.	126456
Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l.	126453	Partners Group Listed Investments SICAV	126436
Baroo Energy Holding S.A.	126438	Pharaon S.A.	126437
BCC Eiffel S.à r.l.	126469	PROCAP Wiltz	126469
Billecart Expansion Holdings S.A.	126435	Rencast Invest S.A.	126467
CONREN Fortune	126434	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l.	126464
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-	126437	Roscoe Investments S.A.	126458
Eaglestone Lux S.à r.l.	126472	Sewimariva S.A.	126468
ELWE - Location	126480	Shangri-La Hotels (Europe)	126473
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	126476	SmartCap Funds I	126461
Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	126472	Spie BondCo 3 S.C.A.	126462
Eucalyptus	126438	Splendid Investment S.A.	126468
European Art Tour S.A.	126462	Structured Alternative Invest	126476
FactSet Europe S.à.r.l.	126473	Swisscanto Asset Management Internatio- nal S.A.	126463
Fersen S.A.	126461	Swisscanto (LU) Management Company S.A.	126463
Finnovation S.A.	126459	Tardis S.à r.l.	126462
Finsweet S.A.	126459	Titan (Germany) I GP S.à r.l.	126464
FSTC S.à r.l.	126464	Titan (Germany) II GP S.à r.l.	126465
Hecker Sàrl	126461	Titan (Germany) III GP S.à r.l.	126465
ITFI	126466	Trigatti Façades S.à r.l.	126467
KBC Bonds	126480	Vahina	126439
KN Holding S.A.	126434	Valore 1 S.A.	126480
Litoprint S.A.	126439	Vinala Holding S.A.-SPF	126468
Lullaby S.à r.l.	126469	Yacuba S.A.	126460
Melus SPF S.A.	126435	ZI DA S.à r.l.	126469

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra au siège social, le 17 novembre 2011 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur.
2. Nomination d'un commissaire de contrôle.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2011147701/534/13.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 7. November 2011 um 9.30 Uhr in der 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

I. Änderungen der Satzung:

Insbesondere werden die folgenden relevanten Änderungen der Satzung vorgenommen. Die vollständige Neufassung der Satzung ist am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

1. Anpassung der Artikel 1, 3, 4, 33 (neu 32) und 36 der Satzung im Hinblick auf die Implementierung des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010).
2. Ergänzung des Artikels 9, Satz 1, indem auch Aktienklassen umfasst sind.
3. Änderung des Artikel 12, Absatz 4, Satz 2 insofern, dass die Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktien hinterlegen müssen.
4. Artikel 20 a) bis h) werden in der Weise angepasst, dass die Regelungen mit den einschlägigen Vorschriften von Teil I des Gesetzes von 2010 im Hinblick auf die zulässigen Vermögenswerte für die Gesellschaft übereinstimmen.
5. Einführung eines Artikels 20 i) mit folgendem Wortlaut:
"i) in sonstige Wertpapiere, Instrumente oder sonstige Vermögenswerte im Rahmen der Beschränkungen, die vom Verwaltungsrat in Übereinstimmung mit den geltenden Gesetzen und Verordnungen festgelegt werden;"
6. Anpassung des Artikel 25 Satz 3, so dass dieser zukünftig wie folgt lautet:
"Wenn der Bewertungstag ein Bankfeiertag ist, ist Bewertungstag der darauffolgende Bankarbeitstag."
7. Änderung bzw. Einführung der Artikel 25 (a) bis (h) hinsichtlich der Fälle und Behandlung einer Einstellung der Berechnung des Nettowerts der Aktien, der Ausgabe von Aktien sowie des Rückkaufs und des Umtausches von Aktien.
8. Anpassung des Artikel 26 I (8) (c), Satz 1 so dass dieser zukünftig wie folgt lautet:
"Der Wert von Vermögenswerten, welche auf einem geregelten Markt, an einer Börse oder auf einem anderen geregelten Markt (entsprechend der Definition in Artikel 20 dieser Satzung) notiert oder gehandelt werden, wird auf der Grundlage des letzten verfügbaren bezahlten Kurses oder letzten verfügbaren Börsenschlusskurses ermittelt.
9. Streichung des Artikel 26 I (8) (d) und Anpassung der dadurch geänderten fortlaufenden Nummerierung.
10. Anpassung des Artikel 26 I (8) (e) (vormals (f)), indem die Feststellung von Liquidationswerten zukünftig aufgrund einer Entscheidung des Verwaltungsrates erfolgt.
11. Anpassung des Artikel 26 I (8) (g) (vormals (h)), so dass dieser zukünftig wie folgt lautet:
"Swaps werden zu ihrem, unter Bezug auf die anwendbare Entwicklung des Underlyings, bestimmten Marktwert bewertet.
12. Streichung des Artikel 29 und Anpassung der dadurch geänderten fortlaufenden Nummerierung.
13. Einführung eines neuen Artikel 34 hinsichtlich der Möglichkeit einer zwangsweisen Rücknahme von Aktien durch den Verwaltungsrat und der Verschmelzung der Gesellschaft mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen ("OGA") oder mit dessen Teilfonds.

II. Verschiedenes

Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung in Bezug auf die Satzungsänderung werden mit Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst, sofern mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Sofern das erforderliche Quorum zur ordnungsgemäßen Einberufung der Generalversammlung nicht erreicht werden konnte, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung nach den in Luxemburg anwendbaren Vorschriften einberufen, wobei diese dann ohne die Einhaltung eines Anwesenheitsquorums über die Tagesordnung mit einer Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre abstimmen kann.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Die Neufassung des ausführlichen und vereinfachten Verkaufsprospekts und der Satzung der Gesellschaft sind ab sofort bei der Gesellschaft, der Depotbank sowie den Zahlstellen kostenlos erhältlich.

Luxemburg, im Oktober 2011.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2011145040/1999/59.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 septembre 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 novembre 2011* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011140271/795/18.

Billicart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.378.439,21.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Les actionnaires de Billicart Expansion Holdings S.A. (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra le *16 novembre 2011* à 11.00 heures par-devant le notaire Maître Karine Reuter, en l'étude de cette dernière au L-4719 Pétange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la Société;
2. Modification de l'objet social de la Société afin de le rendre conforme aux règles légales applicables suite à l'adoption de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières en lui donnant la teneur suivante:
«Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle pourra exercer, pour son compte et pour celui de tiers, toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui y sont directement ou indirectement liées.»;

3. Refonte des statuts de la Société;
4. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée générale extraordinaire de la Société ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est présente ou représentée et que les décisions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011147016/35.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mardi 15 novembre 2011 à 13.30 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. SCHNADT, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

Référence de publication: 2011147702/755/21.

Partners Group Listed Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 143.187.

Die Aktionäre der Partners Group Listed Investments SICAV werden hiermit zu einer

2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. November 2011 um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung per 15. November 2011
Aufgrund der Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG wird die Satzung an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 angepasst. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 12. Oktober 2011 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können müssen Aktionäre, von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung)

am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der 2. Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 10. November 2011 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Partners Group Listed Investments SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4009 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011140110/755/29.

**DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 novembre 2011* à 15h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011 ; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art.100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. ratification de la cooptions de Monsieur Cédric Jauquet au Conseil d'administration;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011141927/18.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 7, 2011* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011143096/795/15.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *November 7, 2011* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Approbation de la date de l'assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts;
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010;

6. Démission des membres du Conseil d'Administration et décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée;
7. Nomination de trois nouveaux membres du Conseil d'Administration;
8. Divers.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011143102/795/21.

Atollex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143097/795/15.

Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 2011 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143098/795/17.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 07 novembre 2011 à 10h30 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constataion et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2010 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143777/565/22.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 novembre 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143100/795/15.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 novembre 2011 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143101/506/16.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 novembre 2011 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143104/534/16.

AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 164.237.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Bo Zhang, company director, born on June 7, 1969 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China,

- AM Investment Management S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163604,

both here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on September 30, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé):

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the law of February 13, 2007 on specialised investment funds (the SIF Law) and the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company's subject matter is the investment of the funds contributed by its shareholders with the aim to spread risks and make its shareholders benefit from the result of their assets' management. In this respect, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer, however only from well-informed investors. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets, within the limits set forth by the rules applicable to the Compartment in which such assets are held.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares, Compartments

Art. 5. The share capital is variable and Euro-denominated, represented by nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999.999) class B shares (hereinafter, the Ordinary Shares), fully paid up, and one (1) management share (hereinafter, the Management Share and, together with the Ordinary Shares, the Shares) fully paid up, all without nominal value.

The Ordinary Shares can be divided into classes of shares, such as class A shares, class B shares, etc. intended to track the Compartments (as defined below) and hereinafter indifferently referred to as the Ordinary Shares.

The share capital of the Company is variable and shall therefore at any time be equal to the total net assets value of the Company calculated pursuant to Article 15 (the NAV).

The Management Share shall be held by AM Investment Management S.A., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Shares may only be held or acquired by persons qualifying as Well Informed Investors.

Should the capital of the Company fall below two-thirds (2/3) of the minimum capital of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.00) including the sums booked in the share premium account, the Manager must submit to the general meeting of shareholders a resolution to consider the dissolution of the Company. If at any time the share capital is less than one quarter (1/4) of the minimum capital for the time being required by the SIF Law, the Manager must submit the question of the dissolution of the Company to a general meeting, acting without minimum quorum requirement and a decision to dissolve the Company may be taken by the shareholders owning one quarter (1/4) or more of the Shares represented at the meeting.

Art. 6. The Manager is authorized without limitation nor approval of the Shareholders to issue at any time additional Ordinary Shares without nominal value, in any class and in any Compartment, however within the limits of the special provisions regulating a given Compartment's functioning, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the undrawn commitments of the shareholders (when applicable, depending on the special provisions regulating a given Compartment's functioning), by the issuance of new Ordinary Shares (including of a new class) against payment in cash or kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Ordinary Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Ordinary Shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Ordinary Shares against payment in cash or kind.

Issuances of new Ordinary Shares shall be made at a subscription price based on the Company's most recent NAV of the relevant Compartment determined and adjusted by the Manager. Management Shares not linked to a specific Compartment shall be valued by reference to the average NAV of all Compartments. Should the considered NAV become nil or negative, the subscription price of a new issuance of Shares shall be approved unanimously by all shareholders and by the Manager (i.e. quorum of 100% of holders and unanimous vote of all of them) before the new Shares are issued.

This authorization is valid for an unlimited period of time by derogation to the Law as authorised by section 28 of the SIF Law.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by Law, the first paragraph of Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded as a notarised deed by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

Art. 7. The Company's assets will be segregated in different Compartments which will host assets of generally the same kind (the Compartments).

The Manager is entitled to create as many Compartments as it deems useful in its sole discretion, to define the distinctive investment policy, governance, valuation and reporting rules of each of such Compartment and to submit them to the perusal and approval of the Luxembourg's Financial Sector Surveillance Commission (Commission de Surveillance du Secteur Financier - the CSSF). The characteristics of each existing Compartment are attached as appendix to the private placement memorandum (PPM) and constitute an integral part thereof; they must be established by the Manager so that the investments policies of all Compartments globally allow to reach the objectives set forth in the main body of the PPM by globally respecting the principles, limits and thresholds set forth herein (notably, but not limited to, the assets to acquire, the profitability sought, and the risk diversification and spreading imposed on the Company).

The Manager, after approval by the CSSF, may implement such investment policy by raising funds in consideration for the issuance of new Shares of a class which shall be explicitly linked to one specific Compartment and to the performance

thereof. The Manager may elect to draft a Compartment's rules in a way which does not imply the possibility to raise funds out of the outstanding commitments; in such case, the new Shares shall be subscribed on a voluntary basis by interested investors, either through an upfront uncommitted contribution or, with the prior approval of the Manager, by a contribution made out of that investor's outstanding commitment.

The Management Share shall not be linked to any Compartment, and there may not be another managing authority of a Compartment than the Manager.

Art. 8. Each of the Company's Compartments shall be treated as separate entities for accounting purposes and legal liability matters. The assets of a given Compartment may only be used to settle liabilities attached to that same Compartment, and neither the shareholders nor the third-party creditors of a given Compartment may bring any sort of action or proceedings to settle their claim or exercise any right out of another Compartment's assets, even though such shareholder or third-party creditor may also be a shareholder or third-party creditor of that other Compartment.

Each Compartment will be valued in accordance with the rules applicable thereto, which implies that the Shares of different Compartments may have a different par value equal to the unitary NAV of the Compartment at stake. A Compartment's NAV may fall to nil or become negative without affecting the entire Company provided that the consolidated NAV of the Company remains equal or superior to the floor specified by the SIF Law.

Each Compartment may be liquidated separately without triggering the liquidation of another Compartment or of the whole Company, except the liquidation of the last Compartment.

Art. 9. The Shares of the Company are Ordinary Shares and carry no preferential or pre-emptive rights.

Subscription orders can be processed provided that they are received by 18h00 Luxembourg time on the immediately preceding business day before the day determined by the Manager when opening voluntary subscriptions.

Each Share entitles its holder to one vote at the shareholders' meetings and entitles its holder to participate equally in the profits of the Compartment to which they are linked.

Art. 10. All Management Shares are and shall be in registered form only. Like Ordinary Shares, each Management Share entitles the Manager to one vote at the shareholders' meetings and entitles its holder to participate equally in the profits of the Company.

It is however specified that the Management Shares entitle the Manager to a portion of the entire Company's profits on a consolidated basis, compared to the Ordinary Shares which entitle their owners to a portion of the Compartment to which they are linked.

Art. 11. There will be no redemption of Shares at the option of the shareholders of the Company, except as otherwise expressly specified in certain Compartments.

However, the Manager may optionally repurchase Ordinary Shares at the NAV of the Compartment(s) to which they are linked within the limits of section 49-2 of the Law. The Manager may also optionally redeem and cancel Ordinary Shares at the relevant applicable NAV.

In both cases, should the Company's NAV be nil or negative at the time of the intended repurchase or redemption and cancellation, the Manager may repurchase or redeem Ordinary Shares only if (i) all shareholders and Manager have repurchased or redeemed the same proportion of Ordinary Shares within the relevant scale (i.e. at the Company's or at a Compartment's level), and (ii) all shareholders and Manager have unanimously approved that the repurchase or redemption price be paid in kind by distribution of all or part of the relevant Compartment's assets, on a pari passu and prorata basis among all shareholders and Manager. Split number of redeemed or repurchased shares must be rounded down to the nearest integer number of shares, and repaid accordingly.

Redemption orders, when permitted, can be processed provided that they are received by 18h00 Luxembourg time at the latest on the immediately preceding business day before the day chosen by the applying shareholder, if the latter ever requested such order to be executed on a fixed date. The specific rules applying to certain Compartment may derogate to the present rule by imposing longer (but not shorter) prior notice periods for redemption orders.

Art. 12. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Manager may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 13. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability, and subject to the CSSF prior written approval.

Any Ordinary Share is freely transferable.

Art. 14. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 15. The NAV of the Ordinary Shares and Management Shares of the Company and of each Compartment, as the case may be, shall be determined under the responsibility of the Manager by the Administrative Agent (as defined in Article 23). The Company's NAV will be calculated on the last business day of any month or quarter, and any other business day by reference to which the investments made by the Company shall be valued at the option of the Manager

and/or by virtue of the PPM of the Company (the Valuation Day) and will be based on the audited IFRS accounts, as adjusted to better reflect fair value and including net earnings of the Company, at the year-end as of the Valuation Day of 31st of December. The computation will be performed within five (5) business days following the Valuation Date. The NAV will be calculated on each Valuation Day and will be based on the audited figures at year-end as of the Valuation Day of 31st of December plus accumulated net earnings of the Company adjusted to reflect any deferred tax and incorporation costs. The NAV will be made available to shareholders via email and at the registered office of the Company together with the annual report. It should be noted that the Manager may adopt other fair valuation methods, when circumstances or market conditions so warrant.

The Manager decide to suspend the determination of the NAV (whether of the Company's or of a Compartment's) in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified with regards to the interests of the shareholders. This may notably occur:

- a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Compartment from time to time is listed or dealt in is closed otherwise than for participating holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Compartment listed thereon; or
- b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Manager as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impracticable; or
- c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or
- d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Compartment can not promptly or accurately be ascertained; or
- e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares can not in the opinion of the Manager be effected at normal rates of exchange; or
- f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension will be published, if appropriate, by the Company and will be notified to shareholders having made an application for subscription and redemption of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Title III. Management

Art. 16. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 17. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Manager will have the powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's investment objectives. However, by accepting the position as Manager, the latter also recognises that the Investment Committee (as defined in Article 20) is mandated, to, inter alia - exclusively and solely in the best interests of the Company - support the Manager in securing normal and competitive debt financing for any given property and to give any useful advice to the Manager so that the actual administration is handled in a professional way.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 18. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive

or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 19. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on June 1 of each year at 2.00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A resolution to amend the Company's Articles can be adopted only in so far as not less than two thirds (2/3) of the share capital is represented at the general meeting, and not less than two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting are in favour thereof (Qualified Majority).

However, in case conditions for a Qualified Majority would not be met at such first meeting, the Manager shall convene a new general meeting, at which the proposed resolution may be passed by two thirds (2/3) of the votes present at the meeting, irrespective of the size of the share capital represented.

Art. 20. An investment committee shall be set up as one of the Manager's corporate bodies (the Investment Committee) and the chairman of such Investment Committee shall be Donghua Wang, born on May 22, 1977 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China, as such being a key person of the Company (the Key Person, and so would be called any person lawfully replacing that initial Key Person).

The Key Person may only be removed from any of its functions by the Manager or the Manager's own shareholders with the prior written approval of three quarters (3/4) of the votes of all the shareholders of the Company (the Manager shall not vote).

Upon resignation or dismissal of the Key Person, the Company shall stop making new investments (but may reinforce its position in existing investments), pending the appointment of one or more Key Persons to replace the departing Key Person in any or all of its past functions.

When a replacement Key Person is found, his/her appointment to any of the above functions shall be submitted for prior written approval of the shareholders to be obtained by three quarters (3/4) of the votes of all the shareholders (the Manager shall not vote).

If no replacement Key Person has been found within 12 months following the resignation or dismissal of the departing Key Person, (i) the Manager shall convene, or (ii) any number of shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital shall have the right to request the Manager to convene an ordinary general meeting of the shareholders (also including the Manager itself) which shall decide, at the simple majority vote of those present or represented, if the Company shall be put into liquidation. Should the general meeting finally resolve not to put the Company into liquidation, the general meeting must agree to modify the PPM and the Articles to adapt the Company's governance to the absence of a Key Person, and then the investment activity may resume. Should such changes fail to be agreed and implemented within 6 months following the date of the general meeting, the Manager shall have no choice but to put the Company into voluntary liquidation.

Title V. Auditor - Custodian - Administrative agent - Supervision

Art. 21. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the Manager.

Art. 22. As required by law, the Company shall enter into a custody agreement. The custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law (the Custodian).

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the SIF Law and the CSSF regulations and guidelines. The Custodian remains especially, solely and exclusively responsible for the proper use of the Company's

assets and liquidities and supervision that the investment policies are rightly followed and abided by, in compliance with the Articles and the PPM, even though such powers have been partially delegated.

The Custodian will receive a fee in accordance with current banking practice in Luxembourg.

The duties of the Custodian shall cease, respectively:

- in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or in the case of its removal by the Company. Until it is replaced, which must happen within two (2) months of its removal, the Custodian must take all necessary steps for the good preservation of the interests of the investors;

- if the Company or the Custodian has been declared bankrupt, has entered into a composition with creditors, has obtained a suspension of payment, has been put under a court-controlled management or has been the subject of similar proceedings or has been put into liquidation;

- where the CSSF withdraws its authorisation to the Company or to the Custodian.

Art. 23. The administrative agent (the Administrative Agent) is responsible for the computation of the NAV of the Shares, the maintenance of records and other general administrative functions as set forth under Luxembourg law. Furthermore, the Administrative Agent shall also verify that all investors comply at all times with the status of Well Informed Investors pursuant to article 2 of the SIF Law, however under the ultimate responsibility of the Manager.

Art. 24. The CSSF ensures that the Company complies with the applicable legal and contractual rules, notably with respect to its constitutive documents and its management.

The directors of the Manager must justify their reputation and prove their professional experience in relation to the Company's type. Any replacement of the Custodian, the management or amendment to these Articles is subject to the CSSF's prior approval.

The CSSF clearance takes the form of an inscription on a list which is published on the website of the CSSF and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The entering and the maintaining on the list referred to above shall be subject to observance of all legislative, regulatory or contractual provisions relating to the organisation and operation of the Company subject to the SIF Law and the distribution, placing or sale of their securities.

Title VI. Accounting year - Allocation of profits

Art. 25. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

The Company, as permitted by the SIF Law, will not constitute a legal reserve.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 28. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders representing two thirds of the capital and voting at a majority of two thirds. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 29. Should the Manager become incapable of exercising its duties or be otherwise put into voluntary or judicial liquidation, the Manager shall convene or have convened a Company's shareholders meeting for the purpose of appointing a new Manager and approving the transfer of the Management Shares to such person within three (3) months following the Manager's incapacity or liquidation opening (and in any case before the liquidation is closed). Should the Manager fail to convene the shareholders meeting, the most diligent shareholder shall be entitled to request the President of the District Court of the City of Luxembourg to appoint an ad hoc agent for the purpose of convening a shareholders meeting with the same purpose as above. Should the shareholders be unable to reach an agreement on the new Manager to be appointed, the Manager or the ad hoc agent, as the case maybe, or any shareholder shall file an application for a judicial liquidation of the Company.

Title VIII. General provision

Art. 30. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Bo Zhang, prenamed	999.999 Class B Shares	EUR 999.999,00
AM Investment Management S.A., prenamed	1 Management Share	EUR 1,00
Total:	1.000.000	EUR 1.000.000,00

The amount of one million Euro (EUR 1.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at four thousand five hundred Euro (EUR 4.500,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following company shall be the unlimited shareholder and Manager of the Company for an unlimited period of time:

- AM Investment Management S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163604.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years:

- Deloitte S.A., a joint stock company established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Mr. Bo Zhang, directeur de sociétés, né le 7 juin 1969 à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine,

- AM Investment Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163604,

tous deux ici représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 30 septembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions qualifiant de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisés, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions qualifiant de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), et la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'investissement des fonds apportés par ses actionnaires dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier ses actionnaires du résultat de la gestion de leurs actifs. À cet égard, la Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique mais seulement à des investisseurs avertis. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, dans les limites fixées par les règles applicables aux Compartiments dans lesquels lesdits avoirs sont détenus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions, Compartiments

Art. 5. Le capital social de la Société est variable et libellé en Euro, et représenté à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) actions de catégorie B (ci-après, les Actions Ordinaires), toutes intégralement libérées, et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité, et avec les Actions Ordinaires, les Actions), intégralement libérée, toutes sans valeur nominale.

Les Actions Ordinaires peuvent être divisées en catégories d'actions, telles que des actions de catégorie A, des actions de catégorie B, etc. destinées à tracer les Compartiments (tels que définis ci-dessous) et ci-après indifféremment appelées Actions Ordinaires.

Le capital social de la Société est variable et est donc à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets de la Société calculée conformément à l'Article 15 (la VAN).

L'Action de Commandité est détenue par AM Investment Management S.A., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par des personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum de un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1,250,000.00), y compris avec les sommes inscrites dans le compte-prime d'émission, le Gérant doit soumettre une résolution à l'assemblée générale des actionnaires envisageant la dissolution de la Société. Si à tout moment le capital est inférieur à un quart (1/4) du capital minimum alors requis par la Loi FIS, le Gérant doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale, agissant sans exigence de quorum minimum et la décision de dissoudre la Société peut être prise par les actionnaires détenant au moins un quart (1/4) ou plus des Actions représentées à l'assemblée.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à émettre sans restriction ni approbation des Actionnaires et à tout moment de nouvelles Actions Ordinaires sans indication de valeur nominale, de toute catégorie et dans tout Compartiment, sous réserve toutefois des dispositions spéciales régissant le fonctionnement d'un Compartiment donné, et est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites des engagements non utilisés des actionnaires (le cas échéant, selon les dispositions spéciales régissant le fonctionnement d'un Compartiment donné), par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires (y compris d'une nouvelle classe) contre paiement en espèces ou en nature;
- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer sur les Actions Ordinaires le cas échéant, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions Ordinaires; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'Actions Ordinaires et d'Actions de Commandité, contre paiement en espèces ou en nature.

Les émissions de nouvelles Actions Ordinaires devant être faites au prix de souscription basé sur la VAN la plus récente du Compartiment concerné de la Société, déterminé et ajusté par le Gérant. Les Actions de Commandité non liées à un Compartiment spécifique doivent être évaluées par référence à la VAN moyenne de tous les Compartiments. Si la VAN en question devient nulle ou négative, le prix de souscription lors d'une nouvelle émission d'Actions doit être approuvé à l'unanimité par tous les actionnaires et par le Gérant (c'est à dire un quorum de 100% des détenteurs et un vote unanime de chacun de ces derniers) avant que les nouvelles Actions ne soient émises.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée, en dérogation à la Loi et comme autorisé par l'article 28 de la Loi FIS.

Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée et dûment déclarée dans les formes prévues par la Loi, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital; une telle modification sera enregistrée sous forme d'acte notarié par le Gérant ou par toute autre personne dûment autorisée et habilitée par le Gérant à cette fin.

Art. 7. Les actifs de la Société seront isolés dans des Compartiments différents, qui contiendront chacun des actifs généralement du même type (les Compartiments).

Le Gérant est en droit de créer autant de Compartiments qu'il juge utiles à sa seule discrétion, de définir les différentes politiques d'investissement, règles de gouvernance, d'évaluation et de comptabilisation propres à chacun de ces Compartiments et de les soumettre à la revue et à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF). Les caractéristiques de chaque Compartiment existant sont jointes en annexe au document d'émission (PPM) et constituent une partie intégrante de celui-ci; ils doivent être établis par le Gérant de telle sorte que les politiques d'investissements de tous les Compartiments permettent globalement d'atteindre les objectifs énoncés dans le corps du PPM en respectant globalement les principes, limites et seuils qui y sont énoncés (notamment, mais sans être exhaustif, les actifs à acquérir, la rentabilité recherchée, et la diversification et la diffusion des risques imposée à la Société).

Le Gérant, après approbation de la CSSF, peut mettre en oeuvre une telle politique d'investissement en levant des fonds en contrepartie de l'émission de nouvelles Actions d'une classe qui doit être explicitement liée à un Compartiment spécifique et à la performance de celui-ci. Le Gérant peut choisir de rédiger les règles d'un Compartiment d'une manière qui n'implique pas la possibilité de lever des fonds sur les engagements restants; dans un tel cas, les nouvelles Actions doivent être souscrites volontairement par les investisseurs intéressés, soit par une contribution ne relevant pas d'un engagement ou, avec l'approbation préalable du Gérant, par une contribution faite des engagements restants de l'investisseur.

L'Action de Commandité ne sera pas liée à un Compartiment, et il ne peut y avoir d'autre autorité de gestion d'un Compartiment que le Gérant.

Art. 8. Chacun des Compartiments de la Société doit être traité comme une entité distincte d'un point de vue comptable et juridique. Les actifs d'un Compartiment donné ne peuvent être utilisés que pour régler les dettes attachées à ce même Compartiment, et ni les actionnaires ni les créanciers tiers d'un Compartiment donné ne peuvent engager une quelconque action ou procédure pour régler leur revendication ou exercer un droit quelconque sur des actifs d'un autre Compartiment, même si ces actionnaires ou créanciers tiers peuvent également être actionnaires ou créanciers tiers de cet autre Compartiment.

Chaque Compartiment sera évalué en conformité avec les règles applicables ci-après, ce qui implique que les Actions de différents Compartiments peuvent avoir une valeur de marché différente égale à la VAN unitaire du Compartiment en jeu. La VAN d'un Compartiment peut tomber à zéro ou devenir négative sans affecter la Société dans son ensemble à condition que la VAN consolidée de la Société demeure égale ou supérieure au plancher indiqué par la Loi FIS.

Chaque Compartiment peut être liquidé séparément sans déclencher la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société dans son ensemble, sauf en cas de liquidation du dernier Compartiment.

Art. 9. Les Actions de la Société sont des Actions Ordinaires et ne confèrent aucun droit préférentiel ou de préemption.

Les ordres de souscription peuvent être traités à condition qu'ils soient reçus avant 18h00, heure Luxembourgeoise, le jour Ouvrable précédant immédiatement la date déterminée par le Gérant lors de l'ouverture des souscriptions volontaires.

Chaque Action donne droit à son porteur à une voix aux assemblées d'actionnaires et permet à son détenteur de participer de façon égale aux bénéfices du Compartiment auquel ils sont liés.

Art. 10. Toutes les Actions de Commandité sont et doivent être sous forme nominative uniquement. Au même titre que les Actions Ordinaires, chaque Action de Commandité donne droit au Gérant à une voix aux assemblées d'actionnaires et permet à son détenteur de participer de façon égale aux bénéfices de la Société.

Il est toutefois précisé que les Actions de Commandité donnent au Gérant le droit à une partie des bénéfices totaux de la Société sur une base consolidée, contrairement aux Actions Ordinaires qui ne donnent à leur détenteur le droit qu'à une partie des bénéfices du Compartiment auquel elles sont liées.

Art. 11. Il n'y aura pas de rachat des Actions à la demande des actionnaires de la Société, sauf indication contraire expresse de certains Compartiments.

Toutefois, le Gérant peut éventuellement racheter des Actions Ordinaires à la VAN du(des) Compartiment(s) auquel (auxquels) elles sont liées dans les limites de l'article 49-2 de la Loi. Le Gérant peut aussi de façon optionnelle rembourser et annuler des Actions Ordinaires à la VAN pertinente applicable.

Dans les deux cas, si la VAN de la Société venait à être nulle ou négative au moment du rachat prévu ou du remboursement et de l'annulation, le Gérant ne peut racheter ou rembourser des Actions Ordinaires que si (i) tous les actionnaires et le Gérant se voient racheter ou rembourser dans la même proportion des Actions Ordinaires dans les limites de l'échelle pertinente (c'est à dire au niveau de la Société ou d'un Compartiment), et (ii) tous les actionnaires et le Gérant ont approuvé à l'unanimité que le prix du rachat ou du remboursement sera payé en nature par la distribution de tout ou partie des actifs du Compartiment concerné, pari passu et au prorata entre tous les actionnaires et le Gérant. Le nombre fractionné des actions remboursées ou rachetées doit être arrondi à l'inférieur au nombre entier le plus proche, et remboursé en conséquence.

Les ordres de rachat, lorsque cela est permis, peuvent être traités à condition qu'ils soient reçus au plus tard avant 18h00, heure Luxembourgeoise, le Jour Ouvrable précédant immédiatement la date déterminée par l'actionnaire souscripteur, si ce dernier a demandé à ce que cet ordre soit exécuté à une date fixe. Les règles spécifiques applicables à certains Compartiments peuvent déroger à la présente règle en imposant de plus longues (mais pas de plus courtes) périodes de préavis pour les ordres de rachat.

Art. 12. Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une Action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'Actions, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 13. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être exclusivement cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée, et soumis à l'accord écrit préalable de la CSSF.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

Art. 14. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Art. 15. La VAN des Actions Ordinaires et Actions de Commandité de la Société et de chaque Compartiment, selon le cas, doit être déterminée sous la responsabilité du Gérant par l'Agent Administratif (tel que défini à l'Article 23). La VAN de la Société sera calculée au dernier jour ouvrable de chaque mois ou trimestre, et n'importe quel autre jour ouvrable par référence auquel les investissements réalisés par la Société sont évalués au choix du Gérant et/ou en vertu du PPM de la Société (le Jour d'Evaluation) et sera basé sur les comptes IFRS audités, tel qu'ajustés afin de mieux refléter la juste valeur et comprenant les bénéfices net de la Société, à la fin de l'année à compter du Jour d'Evaluation du 31 Décembre. Le calcul sera effectué dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation. La VAN sera calculée à chaque Jour d'Evaluation et sera basée sur les chiffres audités en fin d'année à compter du Jour d'Evaluation du 31 Décembre plus les gains nets accumulés de la Société ajustés pour refléter tout impôt différé et frais de constitution. La VAN sera mise à la disposition des actionnaires par courrier électronique et au siège social de la Société ensemble avec le rapport annuel. Il convient de noter que le Gérant peut adopter d'autres méthodes d'évaluation équitables, lorsque les circonstances ou les conditions du marché le justifient.

Le Gérant décide de suspendre la détermination de la VAN (que ce soit de la Société ou d'un Compartiment) dans les cas exceptionnels où les circonstances l'exigent et si la suspension est justifiée au regard des intérêts des actionnaires. Cela peut notamment se produire:

a) pendant toute période où n'importe lesquelles des principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à un tel Compartiment est cotée ou négociée de temps à autres, sont fermées pour d'autres raisons que les clôtures légales, ou au cours de laquelle les relations y sont limitées ou suspendues, à condition qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à un Compartiment coté, ou

b) au cours de l'existence de toute circonstance qui constitue une urgence selon l'avis du gérant dont il résulte que les cessions ou l'évaluation des actifs détenus par la Société attribuables à ce Compartiment serait impraticable, ou

c) pendant toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur de l'un des investissements d'un tel Compartiment ou le prix actuel ou les valeurs sur une quelconque bourse ou autre marché à l'égard des actifs attribuables à un tel Compartiment; ou

d) lorsque, pour toute autre raison, le prix de n'importe quel investissement détenu par la Société attribuable à n'importe quel Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec exactitude, ou

e) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements sur le remboursement des Actions de ce Compartiment ou pendant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus au remboursement d'Actions ne peut pas de l'avis du Gérant être effectué aux taux de change normaux; ou

f) à la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires dans le but de décider la liquidation de la Société.

Une telle suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription et de remboursement d'Actions pour lesquelles le calcul de la VAN a été suspendue.

Titre III. Administration

Art. 16. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 17. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Le Gérant aura les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles pour atteindre les objectifs d'investissement de la Société. Toutefois, en acceptant le poste de Gérant, ce dernier reconnaît également que le Comité d'Investissement (telle que défini à l'Article 20) est mandaté pour, inter alia - exclusivement et uniquement dans le meilleur intérêt de la Société - soutenir le Gérant dans la sécurisation du financement de dettes normales et concurrentielles pour tout bien donné et donner des conseils utiles au Gérant de telle sorte que l'administration actuelle soit gérée de manière professionnelle.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 18. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin de chaque année à 14.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Une résolution visant à modifier les statuts de la Société ne peut être adoptée que dans la mesure où pas moins des deux tiers (2/3) du capital social est représenté à l'assemblée générale, et pas moins des deux tiers (2/3) des voix exprimées à l'assemblée sont en sa faveur (Majorité Qualifiée).

Toutefois, dans le cas où les conditions de la Majorité Qualifiée ne seraient pas atteints à la première réunion, le Gérant doit convoquer une nouvelle assemblée générale, à laquelle la résolution proposée peut être adoptée par les deux tiers (2/3) des voix présentes à la réunion, indépendamment de la taille du capital représenté.

Art. 20. Un comité d'investissement sera mis en place comme un des organes sociaux du Gérant (le Comité d'Investissement) et le président du Comité d'Investissement est Donghua Wang, né le 22 mai 1977 à Shandong, République Populaire de Chine et ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine, étant en tant que telle une personne clé de la Société (la Personne Clé, et ainsi serait appelée toute personne remplaçant légitimement cette Personne Clé initiale).

La Personne Clé ne peut être relevée de l'une de ses fonctions que par le Gérant ou les propres actionnaires du Gérant avec l'accord écrit préalable de trois quarts (3/4) des voix de tous les actionnaires de la Société (le Gérant ne votera pas).

En cas de démission ou de licenciement de la Personne Clé, la Société doit cesser de faire de nouveaux investissements (mais peut renforcer sa position dans les investissements existants), en attendant la nomination d'une ou plusieurs Personnes Clés pour remplacer la Personne Clé en partance dans toute ou partie de ses anciennes fonctions.

Quand une Personne Clé remplaçante est trouvée, sa nomination à l'une des fonctions ci-dessus doit être soumise à l'accord écrit préalable des actionnaires devant être obtenu avec trois quarts (3/4) des voix de tous les actionnaires (le Gérant ne votera pas).

Si aucune Personne Clé remplaçante n'a été trouvée dans les douze (12) mois suivant la démission ou le licenciement de la Personne Clé partante, (i) le Gérant doit convoquer, ou (ii) n'importe quel nombre d'actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société a(ont) le droit de demander au Gérant de convoquer une assemblée générale ordinaire des actionnaires (comprenant également le Gérant lui-même) qui doit décider, à la majorité simple des membres présents ou représentés, si la Société doit être mise en liquidation. Si l'assemblée générale venait à ne pas mettre la société en liquidation, l'assemblée générale doit accepter de modifier les PPM et les Articles afin d'adapter la gouvernance de la Société à l'absence de Personne Clé, l'activité d'investissement pouvant reprendre ensuite. Si de tels changements ne sont pas acceptés et mis en oeuvre dans les six (6) mois suivant la date de l'assemblée générale, le Gérant n'aura d'autre choix que de mettre la société en liquidation volontaire.

Titre V. Réviseur d'entreprise - Dépositaire - Agent administratif - Surveillance

Art. 21. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Gérant.

Art. 22. Comme requis par la loi, la Société doit conclure un accord avec un dépositaire. Le dépositaire doit remplir les fonctions et responsabilités prévues par la Loi FIS (le Dépositaire).

Le Dépositaire doit assumer ses fonctions et ses responsabilités conformément à la Loi FIS et les règlements et les directives de la CSSF. Le Dépositaire reste particulièrement, uniquement et exclusivement responsable du bon usage des actifs et des liquidités de la Société et surveille la bonne application et le respect des politiques d'investissement, en conformité avec les articles et le PPM, même si ces pouvoirs ont été partiellement délégués.

Le Dépositaire recevra une commission en conformité avec les pratiques bancaires en vigueur à Luxembourg.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- dans le cas du retrait volontaire du Dépositaire ou dans le cas de sa révocation par la Société. Jusqu'à ce qu'il soit remplacé, ce qui doit arriver dans les deux (2) mois de son retrait, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne conservation des intérêts des investisseurs;
- si la Société ou le Dépositaire a été déclaré en faillite, a conclu un concordat avec les créanciers, a obtenu un sursis de paiement, a été placé sous sauvegarde judiciaire ou a fait l'objet de procédures similaires ou a été mise en liquidation;
- lorsque la CSSF retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 23. L'agent administratif (l'Agent Administratif) est responsable pour le calcul de la VAN des Actions, la tenue des dossiers et d'autres fonctions administratives générales énoncées par la loi luxembourgeoise. Par ailleurs, l'Agent Administratif doit également vérifier que tous les investisseurs se conforment en tous temps avec le statut d'Investisseurs Avertis conformément à l'article 2 de la Loi FIS, toutefois sous la responsabilité ultime du Gérant.

Art. 24. La CSSF veille à ce que la Société respecte les règles légales et contractuelles applicables, notamment en ce qui concerne ses documents constitutifs et sa gestion.

Les administrateurs du Gérant doivent justifier de leur réputation et prouver leur expérience professionnelle en relation avec le type de la Société. Tout remplacement du Dépositaire, la gestion ou la modification de ces Articles est soumis à l'accord préalable de la CSSF.

L'autorisation de la CSSF prend la forme d'une inscription sur une liste qui est publiée sur le site internet de la CSSF et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'inscription et le maintien sur la liste visée ci-dessus est subordonnée au respect de toutes les dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Société soumis à la Loi FIS et de la distribution, du placement ou de la vente de leurs titres.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 27. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

La Société, tel qu'autorisée par la Loi FIS, ne constituera pas de réserve légale.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions de la Loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire représentant les deux tiers (2/3) du capital social et votant à la majorité des deux tiers (2/3). Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Dans l'hypothèse où le Gérant venait à devenir incapable d'exercer ses fonctions ou placé en liquidation volontaire ou judiciaire, le Gérant devrait convoquer ou faire convoquer une assemblée générale des Actionnaires de la Société à l'effet de nommer un nouveau Gérant et autoriser la cession de l'Action de Commandité à son profit dans les trois (3) mois suivant l'incapacité ou la mise en liquidation du Gérant (et en tout état de cause avant que la liquidation ne soit clôturée). Si le Gérant faillit à convoquer l'assemblée générale des actionnaires, l'Actionnaire le plus diligent peut demander au Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg de nommer un administrateur ad hoc à l'effet de convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le même but que décrit plus haut. Si les actionnaires ne parviennent pas à un accord sur le nouveau Gérant à nommer, le Gérant ou l'administrateur ad hoc, selon le cas, ou encore tout Actionnaire peut engager une procédure de liquidation judiciaire de la Société.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 30. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Mr. Bo Zhang, susnommé	999.999 Actions de catégorie B	EUR 999.999,00
AM Investment Management S.A., susnommée	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total:	1.000.000	EUR 1.000.000,00

Le montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille cinq cent Euros (EUR 4.500,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est l'actionnaire commandité et Gérant de la Société pour une durée illimitée:
 - AM Investment Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163604.
2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895.
3. L'adresse du siège social est fixée au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14222. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147231/745.

(110171004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.430.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- B&B MH 3 Co. LIMITED, a private limited liability company with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 36861, holder of one thousand four hundred eighty five (1,485) shares in the Company, hereby represented by Max Mayer, residing professionally at 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 26 July 2011;

2.- BBGP Odense Malta Limited, a private limited liability company with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38312, holder of three thousand fifteen (3,015) shares in the Company, hereby represented by Max Mayer, residing professionally at 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 29 July 2011.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown (Odense) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 115430, incorporated pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 21st March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1172 on 16th June 2006, modified several times and the last time by a deed of Maitre Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 17th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1416 on 09th June 2008 (the "Company");

II. That the 4,500 (four thousand five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation

3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers

4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark HATHERLY, born on November 13th 1965 in Auckland, New Zealand, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- B&B MH 3 Co. LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 36861, propriétaire de 1,485 (mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Max Mayer, employée, demeurant professionnellement à 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2011;

2.- BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 3,015 (trois mille quinze) parts sociales de la Société, ici représentée par Max Mayer, employée, demeurant professionnellement à 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown (Odense) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115430, constituée suivant un acte du Maître Joseph ELVINGER, notaire résident en Luxembourg, en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1172 en date du 16 juin 2006, modifié plusieurs fois et une dernière fois par un acte devant Maître Paul DECKER, notaire résident en Luxembourg, en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1416 du 09 juin 2008 («la Société»)

II. que les 4,500 (quatre mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société
 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
 4. Divers
- IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

Les associées décident de nommer Monsieur Mark HATHERLY, né le 13 novembre 1965 à Auckland, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125780/138.

(110145425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Nikolaj S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.305.

—
EXTRAIT

En date du 19 août 2011 l'associé-unique de la Société a accepté la démission de M. Thomas Schultheiss comme gérant de la Société avec effet immédiat.

Par résolutions en date du 19 août 2011, l'associé-unique de la Société a décidé d'augmenter le nombre de gérants de la Société à trois (3) et a ainsi décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée :

- M. Peter Dwight Nideroest, né le 12 septembre 1960 à Monroe, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 7A Luegisland, 6410 Goldau, Suisse ; et

- M. Peter Donohoe, né le 27 décembre 1962 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 127, rue Principale, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit;

- M. Alexej Seitz;

- M. Peter Dwight Nideroest; et

- M. Peter Donohoe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nikolaj S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011128318/24.

(110147718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Overwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.946.

—
In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Overwin S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158946, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 918 of May 6, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of two thousand (2,000) shares representing zero point one seven three six percent (0.1736 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Overwin S.a r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) represented by one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand three hundred euro (€ 2,300.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Overwin S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158946, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 918 du 6 mai 2011,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000,-) par l'émission de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de deux mille (2.000) actions représentant zéro virgule un sept trois six pourcent (0,1736 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Overwin S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000,-), représenté par un million deux cent soixante dix mille (1.270.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10914 .Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127808/113.

(110147063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011128379/19.

(110147704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.643.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 août 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois à quatre, et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011128229/28.

(110147715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

—
Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2011:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 6 ans et le mandat prenant effet le 14 juin 2011 pour:

- Jürg Spillmann Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

En date du 14 juillet 2011, Monsieur Jurg Spillmann a été nommé comme Président du Conseil d'Administration de Finnovation S.A.

En date du 31 août 2011, Monsieur Jean-Marc Sindic a démissionné de son poste du Conseil d'Administration de Finnovation S.A.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 9 septembre 2011:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 6 ans et le mandat prenant effet le 9 septembre 2011 pour:

- Gerrit-Jan Pieters 42, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jürg Spillmann Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

- Yves Baguet 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Gerrit-Jan Pieters 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

En date du 31 août 2011, Monsieur Jean-Marc Sindic a démissionné de son poste de délégués à la gestion journalière. Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2011 a nommé la personne suivante au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 12 septembre 2011:

- Gerrit-Jan Pieters 42, Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Yves Baguet 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Gerrit-Jan Pieters 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 13.09.2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011128461/35.

(110147459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Yacuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.106.

L'an deux mil onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YACUBA S.A.", avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 142.106, constituée suivant constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2581 du 22 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) par versement en espèces et par émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) à un montant de EUR 100.000,00 (cent mille euros).

2) Souscription et libération des 5.000 nouvelles actions ainsi créées.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 100.000.- (cent mille euros) par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions émises existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) par apport en numéraire par l'actionnaire unique, SGG S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La preuve du transfert des apports faits à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/38945. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127404/61.

(110146287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Hecker Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127703/10.

(110147103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

SmartCap Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

Rectificatif du dépôt L110145460 déposé le 09/09/2011

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127867/11.

(110147431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Fersen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.768.

Par décision du conseil d'administration tenue le 18 mai 2011 à 14.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- remplacer de sa fonction de Président, Mr Sébastien Felici, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- nommer comme Président, Monsieur Rony Douek, demeurant au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- nommer comme Vice-Président, Monsieur Paul Douek, demeurant au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERSEN S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011130810/17.

(110150920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011128297/18.

(110147690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Spie BondCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.836.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62625 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127871/10.

(110147191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Tardis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.160.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127918/10.

(110146980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

European Art Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.903.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2011

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean-François PICAUD, né le 28 février 1952 à Neuilly-sur-Seine (France) demeurant au 77, avenue Besme à B-1190 Forest en qualité d'administrateur-délégué de la société.

A ce titre, la gestion journalière de la société lui sera déléguée et il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse de Monsieur Jean-François PICAUD, administrateur, est dorénavant la suivante: 77, avenue Besme, B-1190 Forest

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011130803/22.

(110151179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Mosella Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128299/11.

(110147713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

NeXgen, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.963.

Résolution circulaire du conseil d'administration en date du 01/01/2011

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 01/01/2011 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L- 2535 Luxembourg au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à partir du 1^{er} mars 2011.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011128317/16.

(110147598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**Swisscanto Asset Management International S.A., Société Anonyme,
(anc. Swisscanto (LU) Management Company S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 6. September 2011

Am 6. September 2011 hat der jährliche Hauptversammlung der Gesellschaft folgenden Beschlüsse gefasst:

- Verlängerung der Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet:

* Herr Ralf BRANDA

* Herr Gérard FISCHER

* Herr Stephen COSSINS

- Verlängerung des Mandats des zugelassenen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, KPMG Audit S.à r.l., bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. September 2011.

SWISSCANTO ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.

(Vormals Swisscanto (LU) Management Company S.A.)

Unterschrift

Référence de publication: 2011130987/22.

(110151209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2nd Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128370/11.

(110148108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

FSTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 132.380.

Extrait de la convention de cession des parts sociales du 1^{er} septembre 2011

Monsieur Paul Kleinbart, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, cède 100 (cent) parts sociales de la société FSTC Sàrl, avec siège social à L-6975 Rameldange, à la société EQUAD S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCSB103.717.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A

Signature

Référence de publication: 2011129593/15.

(110148228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Titan (Germany) I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.359.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 12 août 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 12 août 2011, la société Titan (Germany) I GP S.à r.l. est à présent détenue de la manière suivante:

- 100 parts sociales à TC Management S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office of Panama, Mercantile Department, Microjacket 630122, Document 1412585.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

TC MANAGEMENT SA

Gérant

Référence de publication: 2011128416/18.

(110147612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Titan (Germany) II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.361.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 12 août 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 12 août 2011, la société Titan (Germany) II GP S.à r.l. est à présent détenue de la manière suivante:

- 100 parts sociales à TC Management S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office of Panama, Mercantile Department, Microjacket 630122, Document 1412585

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

TC MANAGEMENT SA

Gérant

Référence de publication: 2011128417/18.

(110147613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Titan (Germany) III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 12 août 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 12 août 2011, la société Titan (Germany) III GP S.à r.l. est à présent détenue de la manière suivante:

- 100 parts sociales à TC Management S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office of Panama, Mercantile Department, Microjacket 630122, Document 1412585.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Pascal Roumiguié

Gérant

Référence de publication: 2011128418/18.

(110147611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Astory Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

En date du 9 septembre 2011, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de Gérant unique;
- Election de Mme Tina Lorraine Page, née le 18 juillet 1971 à Epping, Royaume-Uni et ayant pour adresse professionnelle le 100 Pall Mall, SW1Y 5NQ Londres, Royaume-Uni, au poste de Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
- Election de M. Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
- Election de M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Astory Finance S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2011128487/24.

(110147693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.548.

L'an deux mille onze, le trente juin,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ITFI", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.548, constituée suivant acte reçu le 14 novembre 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 en l'an 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'ils détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 39.798.525 (trente neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la société à concurrence de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 12.293.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente neuf millions huit cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 39.829.386,69) à cinquante deux millions cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 52.122.386,69) par l'émission de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille (12.293.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille (12.293.000) actions par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 12.293.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf millions huit cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 39.829.386,69) à cinquante-deux millions cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 52.122.386,69) par l'émission de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille (12.293.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille (12.293.000) actions nouvelles l'actionnaire unique IFILE S.A., avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Souscription - Libération

Ensuite la société IFILE S.A., prédésignée, représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille (12.293.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 12.293.000) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 12.293.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital social de cinquante-deux millions cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 52.122.386,69) représenté par cinquante-deux millions quatre vingt onze mille cinq cent vingt cinq (52.091.525) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31205. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127742/69.

(110147434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.991.

Par la présente, conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 telle que modifiée régissant la domiciliation des sociétés, Maître Serge TABERY, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société anonyme

RENCAST INVEST S.A.

RCS Luxembourg B 100.991

Confirme la dénonciation du siège social de la société situé au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg et du contrat de domiciliation le liant avec ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour Serge Tabery emp.

Le Domiciliataire

Didier Schönberger

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011128614/18.

(110147677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Trigatti Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 43.051.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129551/13.

(110149248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sewimariva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

L'adresse professionnelle des administrateurs est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130974/23.

(110151397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Splendid Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 15 septembre 2011 à 10.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10 rue Sainte Zithe.
- Kaloyan Stoyanov, né le 15 décembre 1948 à Sofia, Bulgarie, avec adresse professionnelle au 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Genève, Suisse

Le commissaire est:

- CRC Cabinet de révision & conseils S.A., 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Geneva 3, Suisse,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130980/23.

(110151114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINALA HOLDING S.A.-SPF
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129555/14.

(110149160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

ZI DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 115.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129561/10.

(110149138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

PROCAP Wiltz, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 93.874.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2011

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour le terme d'un an le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société HRT Révision, Société Anonyme, avec siège social à L - 1526 LUXEMBOURG, 23, Val Fleuri.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 août 2011.

Pour PROCAP WILTZ

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011130147/20.

(110148248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**BCC Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lullaby S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.197.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

BCC Eiffel (Parent) S.à r.l. (formerly Konoha S.à r.l.), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 August 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lullaby S.à r.l. ", a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161197, constituted on 27 May 2011 by a notarial deed, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the corporate name of the Company so that the Company's name will be changed into "BCC Eiffel S.à r.l." and amend subsequently article 2 of the articles of incorporation, which shall now be read as follows:

Art. 2. "The Company will exist under the name of BCC Eiffel S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the par value of the shares from one hundred twenty-five euros (EUR 125.00) each to one euro (EUR 1.00) each and to convert the existing one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares without any new subscription.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand seven hundred euros (EUR 4,700.00) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) up to seventeen thousand two hundred euros (EUR 17,200.00) by the issue of four thousand seven hundred (4,700) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.00) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by BCC Eiffel (Parent) S.a r.l (formerly Konoha S.a r.l.) prenamed. The total contribution amount of four thousand seven hundred euros (EUR 4,700.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The total contribution amount of four thousand seven hundred euros (EUR 4,700.00) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to GBP, at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.87572 and to exchange the seventeen thousand two hundred (17,200) existing shares against fifteen thousand (15,000) new shares so that the share capital of seventeen thousand two hundred euros (EUR 17,200.00) is replaced by a share capital of fifteen thousand Sterling pounds (GBP 15,000.00), each having a nominal value of one Sterling pound (GBP 1.00) each, while sixty-two Sterling pounds and forty cents (GBP 62.40) are allocated to the share premium account of the Company as a result of such conversion.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at fifteen thousand Sterling pounds (GBP 15,000.00), represented by fifteen thousand (15,000) shares of one Sterling pound (GBP 1.00) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BCC Eiffel (Parent) S.à r.l. (anciennement Konoha S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est pendante,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 août 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Lullaby S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161197, constituée suivant un acte notarié en date du 27 mai 2011, non encor publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de sorte que la nouvelle dénomination sociale sera "BCC Eiffel S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société (les "Statuts"), lequel doit désormais être lu comme suit:

Art. 2. "La Société prend la dénomination sociale de BCC Eiffel S.à r.l.."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune à un euro (EUR 1,00) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans nouvelle souscription.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,00), de façon à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à dix-sept mille deux cents euros (EUR 17.200,00), par l'émission de quatre mille sept cents (4.700) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par BCC Eiffel (Parent) S.à r.l. (anciennement Konoha S.à r.l.), prénommée. Le montant total de l'apport de quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Le montant total de l'apport est dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR au GBP au taux de change de EUR 1 = GBP 0.87572 et d'échanger les dix-sept mille deux cents (17.200) parts sociales existantes contre quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social de dix-sept mille deux cents euros (EUR 17.200,00) soit remplacé par un capital social de quinze mille Livres sterling (GBP 15.000,00) alors que les soixante-deux Livres Sterling et quarante centimes (GBP 62,40) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société à la suite de cette conversion.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les nouvelles parts sociales.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

Art. 6. "Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille Livres sterling (GBP 15.000,00) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1,00), chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11205. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011127764/135.

(110146881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

3 MA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129563/10.

(110149247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.470.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} avril 2011

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le - 7 SEP. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011129583/14.

(110148643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Eaglestone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.828.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue le 30 juin 2011 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des gérants viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Stéphane Robert, Joseph Winandy et Koen Lozie, gérants sortants. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011129584/14.

(110148376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.479.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juillet 2011

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FactSet Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011129590/16.

(110148641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

acarda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 83.059.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129622/10.

(110149300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and eleven on the second day of September,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13th of July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms. Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new Class D ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 64,500,000.- (sixty four million and five hundred thousand Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 11,100,000.- (eleven million and one hundred thousand Euros) to EUR 75,600,000.- (seventy five million and six hundred thousand Euros) by the creation and issue of 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 64,500,000.- (sixty four million and five hundred thousand Euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The subscribed share capital is fixed at EUR 75,600,000 (seventy five million and six hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the “shareholders”.

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le deux septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Flora Gibert, clerc de notaire, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'émettre des nouvelles parts sociales de Catégorie D.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 64.500.000,-(soixante quatre millions et cinq cent mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 11.100.000 (onze millions et cent mille Euros) à EUR 75.600.000 (soixante quinze millions et six cent mille Euros) par la création et l'émission de 6.450.000 (six millions quatre cent et cinquante mille) nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 6.450.000 (six millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de Catégorie D de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 64.500.000,- (soixante quatre millions et cinq cent mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 75.600.000 (soixante quinze millions et six cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 600.000 (six cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune et 6.450.000 (six millions quatre cent cinquante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune. Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille Euros (EUR 7.000,).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127360/150.

(110146314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung der Structured Alternative Invest S.a r.l. vom: 06. September 2011

Einzigter Beschluss:

Herr Wolfgang Sauer, geboren am 08.04.1968 in Annweiler, wohnhaft in D-67480 Edenkoben, Bahnhofstraße 149 wird mit sofortiger Wirkung als weiterer Geschäftsrührer neben dem eingesetzten Geschäftsführer bestellt.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011129614/12.

(110148585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.642.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.644.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Oakwood LP 4 S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, incorporated by a notarial deed enacted on the January 19, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 124.644, published in the Luxembourg Mémorial C, number 755 page 36199 of 2 May 2007 whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on December 19, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 166 of January 26, 2009.

The meeting is presided by Ms. Angélique Ewert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 126,119 (one hundred twenty-six thousand one hundred and nineteen) ordinary shares of EUR 25.-(twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,489,125.- (one million four hundred and eighty nine thousand one hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,152,975.- (three millions one hundred and fifty two thousand nine hundred and seventy-five euros) to EUR 4,642,100.(four millions six hundred and

forty-two thousand one hundred euros) by the issue of 59,565 (fifty-nine thousand five hundred and sixty-five) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 1,489,125.- (one million four hundred and eighty nine thousand one hundred and twenty-five euros) existing against the Company in favour of EPI Oakwood Holding S.à.r.l. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Subsequent amendment of Article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,489,125.- (one million four hundred and eighty nine thousand one hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,152,975.- (three millions one hundred and fifty two thousand nine hundred and seventy-five euros) to EUR 4,642,100.- (four millions six hundred and forty-two thousand one hundred euros) by the issue of 59,565 (fifty-nine thousand five hundred and sixty-five) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. SECOND RESOLUTION: The meeting resolves to admit the subscription of the 59,565 (fifty-nine thousand five hundred and sixty-five) shares by the sole partner, EPI Oakwood Holding S.à.r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 124519.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes EPI Oakwood Holding S.à.r.l., pre-named subscriber, which declared to subscribe to 59,565 (fifty-nine thousand five hundred and sixty-five) shares and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI Oakwood Holding S.à.r.l. to the extent of EUR 1,489,125.- (one million four hundred and eighty nine thousand one hundred and twenty-five euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by EPI Oakwood Holding S.à.r.l. in exchange for this conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate signed by the managers of the Company and by a certificate signed by the subscriber.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution: Managers' intervention

Thereupon, intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy, which will remain here attached.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 4,642,100.- (four millions six hundred and forty-two thousand one hundred euros) represented by 185,684 (one hundred and eighty-five thousand six hundred and eighty-four) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euros

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EPI Oakwood LP 4 S.à.r.l.", mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 19. Januar 2007, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 124.644, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 755 Seite 36199 vom 2. Mai 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Angélique Ewert, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmwähler Flora Gibert, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar wie folgt festzuhalten:

I.- Der alleinige anwesende oder durch eine Vollmacht vertretene Gesellschafter sowie die Anzahl der Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen. Diese Liste, wie ebenso die Vollmachten, werden gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den Komparenten wie auch von dem amtierendem Notar unterschrieben.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 126,119 (hundertsechszwanzigtausend einhundertneunzehn) Anteile im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), die das vollständige Gesellschaftskapital an der gegenwärtigen ausserordentlichen Generalversammlung darstellen, sodass die Versammlung rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann, von denen die Gesellschafter vorab in Kenntnis gesetzt wurden.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um EUR 1,489,125.- (eine Million vierhundertneunundachtzigtausend einhundertfünfundzwanzig Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 3,152,975.- (drei Millionen einhundertzweiundfünfzigtausend neunhundertfünfundsiebzig Euro) auf EUR 4,642,100.- (vier Millionen sechshundertzweiundvierzigtausend einhundert Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 59,565 (neunundfünfzigtausend fünfhundertfünfundsechszig) Anteile im Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro).

2. Zeichnung und Begleichung der neuen Anteile durch eine Sacheinlage bestehend aus der Umwandlung einer sicheren Forderung für einen Betrag von EUR 1,489,125.- (eine Million vierhundertneunundachtzigtausend einhundertfünfundzwanzig Euro) zur Last der Gesellschaft zugunsten von EPI Oakwood Holding S.à.r.l.

3. Annahme von den Geschäftsführern der Gesellschaft.

4. Abänderung der Artikel acht der Statuten der Gesellschaft entsprechend dem Vorhergegangenen.

5. Sonstiges.

Nachdem diese Schilderungen, von der Versammlung dargestellt, und als naturgetreu anerkannt wurden, nimmt die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um EUR 1,489,125.- (eine Million vierhundertneunundachtzigtausend einhundertfünfundzwanzig Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 3,152,975 (drei Millionen einhundertzweiundfünfzigtausendneunhundertfünfundsiebzig Euro) auf EUR 4,642,100.- (vier Millionen sechshundertzweiundvierzigtausendeinhundert Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 59,565 (neunundfünfzigtausendfünfhundertfünfundsechszig) Anteilen im Nennwert von je EUR 25. (fünfundzwanzig Euro).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnung von den 59,565 (neunundfünfzigtausend fünfhundertfünfundsechszig) Anteilen durch den alleinigen Gesellschafter, EPI Oakwood Holding S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 124519, anzunehmen.

Zeichnung - Begleichung

Interveniert anschließend EPI Oakwood Holding S.à.r.l., handelnd wie erwähnt, welche erklärte die 59,565 (neunundfünfzigtausend fünfhundertfünfundsechszig) Anteile zu zeichnen und sie zu 100% (einhundert Prozent) einzuzahlen, durch die Umwandlung einer sicheren Forderung gegenüber der Gesellschaft zugunsten von EPI Oakwood Holding S.à.r.l., für den Betrag von EUR 1,489,125.- (eine Million vierhundertneunundachtzigtausend einhundertfünfundzwanzig Euro) welche dem amtierendem Notar durch einen Beweis nachgewiesen wurde in Gesellschaftskapital.

Das Vorhandensein und der Wert der genannten Forderung, sowie der Verzicht von dieser Forderung durch EPI Oakwood Holding S.à.r.l. als Gegenleistung von seiner Umwandlung in Gesellschaftskapital wurden dem amtierendem Notar nachgewiesen durch eine Bescheinigung unterschrieben von den Geschäftsführern der Gesellschaft, sowie eine Verzichtserklärung unterschrieben von dem Zeichner.

Diese Bescheinigungen, welche, nachdem die Komparenten und der amtierende Notar sie «ne varietur» unterschrieben haben, bleiben der vorhandenen Generalversammlung beigelegt um zusammen formalisiert zu werden.

Dritter Beschluss: Intervention der Geschäftsführer

Daraufhin intervenieren die Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder vertreten durch eine Vollmacht die der Generalversammlung beigelegt bleibt.

Anerkennend dass sie der Ausdehnung ihrer Verantwortung bewusst sind, von rechtens verantwortlich durch ihre Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft wegen der vorhergenannten Sacheinlage, sind sie speziell damit einverstanden mit der Beschreibung der Sacheinlage, mit seiner Bewertung, und bestätigen die Gültigkeit der Zeichnung sowie die Einzahlung.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor gefassten Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel acht der Satzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 8.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf vier Millionen sechshundertzweiundvierzigtausend einhundert Euro (4,642,100.-) festgesetzt, eingeteilt in einhundertfünfundachtzigtausendsechshundertvierundachtzig (185,684) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25.-).»

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund seines Beitrages von ihr getragen werden, wird auf drei tausend Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Form massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach der Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. EWERT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38888. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126497/173.

(110146087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Normamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.824.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 avril 2011

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 06 SEP. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Normamed S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129605/16.

(110148636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

ELWE - Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 27.767.

Est nommé M Weidig René

23 rue des champs

L-5711 ASPELT

Gérant de la société ELWE-Locations

Il engagera la société par sa signature seule

Le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129588/13.

(110148615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 8 juillet 2011

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Paul Phillips en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Frank Jansen, résidant professionnellement au 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Phillips.
- que Monsieur Frank Jansen termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Frank Jansen.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129595/18.

(110148682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.359.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 20 septembre 2011 au siège social de la Société a procédé à la nomination avec effet immédiat des personnes suivantes dans leur fonction d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans:

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie, demeurant pour les besoins professionnels au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;
- M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; et
- M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. Riccardo Moraldi
- M. Vincent Cormeau
- M. Bertrand Michaud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011131008/23.

(110150900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.